

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06893 Numéro SIREN : 797 569 928 Nom ou dénomination : 3 MS BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2021 sous le numéro de dépôt 11374

Désignation de l'entreprise				3MS BAT				Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise				12 RUE ANSELME 93400 SAINT OUEN											
SIRET				7 9 7 5 6 9 9 2 8 0 0 0 2 2											
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2				Durée de l'exercice précédent * 1 2							
								Exercice N clos le 3 0 1 0 9 1 2 0 2 0							
ACTIF				Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012									
			Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *		028	42 106	030	30 206		11 900							
	Immobilisations financières * (1)		040	3 810	042			3 810							
Total I (5)				044	45 916	048	30 206		15 710						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	469 675	052			469 675						
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	260 528	070			260 528						
			Autres * (3)	072	102 036	074			102 036						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	80 079	086			80 079							
	Charges constatées d'avance *		092		094										
Total II				096	912 318	098			912 318						
Total général (I + II)				110	958 234	112	30 206		928 029						
PASSIF								Exercice N 1				NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120					6 001						
	Écarts de réévaluation			124											
	Réserve légale			126					600						
	Réserves réglementées *			130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131											
	Report à nouveau			134					13 473						
	Résultat de l'exercice			136					41 213						
	Provisions réglementées			140											
Total I				142				61 287							
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156					130 000						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166					241 296						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	9 775				495 445						
Produits constatés d'avance					174										
Total III				176				866 741							
Total général (I + II + III)				180				928 029							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 774							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

Certifié conforme à l'original.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3MS BAT		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le 31/01/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	2 312 172	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259 260	262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 258 180	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	53 992
Produits financiers (III)			280		294	38
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			347 348		300	3 597
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	9 144
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	41 213
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	41 213
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *			248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)			986		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)			981		
	ZRD (44. terdecies)			127		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991		
	ZFANG 44. quaterdecies			345		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	ZFU-TE (44. octies et octies A)			987		
	JEI (44. sexies A)			989		
	ZRR (44. quindecies)			138		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)			990		
	Investissements outre-mer			344		
	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)			993		
	Grâce due au report en arrière du déficit			346		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)			643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)			645		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)			647		
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite			641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	50 357
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :)					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	50 357

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

3MS BAT

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3MS BAT

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 419	442		444		446	5 419				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	17 664	462		464		466	17 664				
	Autres immobilisations corporelles	470	17 250	472	1 774	474		476	19 024				
Immobilisations financières		480	3 810	482		484		486	3 810				
TOTAL		490	44 142	492	1 774	494		496	45 916				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 419	532		534		536	5 419		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	7 039	552	5 888	554		556	12 927		
	Autres immobilisations corporelles	560	6 661	562	5 200	564		566	11 861		
TOTAL		570	19 118	572	11 088	574		576	30 206		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3MS BAT										Néant ☐ *																																																																																																																										
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																				
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																											
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																												
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																												
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																												
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																												
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																												
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																												
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																												
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																												
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																												
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="7">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD							780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																														
	Dotations		Reprises																																																																																																																																	
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																														
Terrains	710		715		2																																																																																																																															
Constructions	720		725		3																																																																																																																															
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																															
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																															
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																															
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																															
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD							780																																																																																																																								
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																											
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																											
Déficits reportables				984																																																																																																																																
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																																
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																																
IV DIVERS																																																																																																																																				
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																										
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																																																																										
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																										
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée										374	312 463																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	275 376																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																										
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																										

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 3MS BAT										Néant ☐ *							
Exercice ouvert le: 01/10/2019 et clos le: 30/09/2020										Données en nombre de mois		1	2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																	
Effectif moyen du personnel * :										376							
Dont apprentis										657							
Dont handicapés										651							
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108		2 085 728					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118							
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105							
TOTAL 1										106		2 085 728					
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115		294					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143							
Subventions d'exploitation reçues										113							
Variation positive des stocks										111		267 213					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153							
TOTAL 2										144		267 507					
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																	
Achats										121		1 225 431					
Variation négative des stocks										145							
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125		141 667					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146		104 428					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133							
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148		2 085					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135							
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150							
TOTAL 3										152		1 473 611					
IV - Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137		879 624			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117		879 624					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																	
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020		X					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022		2 085 728		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026							
Période de référence										024		0 1 / 1 0 / 2 0 1 9		160 3 0 / 0 9 / 2 0 2 0			
Date de cessation												/		/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																	
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																	

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30092020

SIREN

7 9 7 5 6 9 9 2 8

Dénomination de l'entreprise

3MS BAT

Adresse (voie)

12 RUE ANSELME

Code postal

93400

Ville

SAINT OUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6001

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) m Nom patronymique ANDREI Prénom(s) ALEXANDRUNom marital % de détention 50,01 Nb de parts ou actions 3001Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) MME Nom patronymique OPREA Prénom(s) GEOGINA -MARINANom marital % de détention 49,99 Nb de parts ou actions 3000Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

30092020

SIREN

7 9 7 5 6 9 9 2 8

Dénomination de l'entreprise

3MS BAT

Adresse (voie)

12 RUE ANSELME

Code postal

93400

Ville

SAINT OUEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01102019	et clos le	30092020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
3MS BAT 12 RUE ANSELME 93400 SAINT OUEN	
SIRET 7 9 7 5 6 9 9 2 8 0 0 0 2 2	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Construction d'autres bâtiments
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* 50 357
	Bénéfice imposable à 28% Déficit
	Bénéfice imposable à 15%
2 Plus-values	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
PV à long terme imposables à 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes; art. 44 sexies-0 A ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Autres dispositifs ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐
---	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
HABEN CONSULTING 16 RUE SPONTINI 75116 PARIS			
Tél: 0142234765		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 17032021 Lieu: SAINT OUEN	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	Produits des actions et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits et revenus
6	Autres produits et revenus
7	Autres produits et revenus
8	Autres produits et revenus
9	Autres produits et revenus
10	Autres produits et revenus
11	Autres produits et revenus
12	Autres produits et revenus
13	Autres produits et revenus
14	Autres produits et revenus
15	Autres produits et revenus
16	Autres produits et revenus
17	Autres produits et revenus
18	Autres produits et revenus
19	Autres produits et revenus
20	Autres produits et revenus
21	Autres produits et revenus
22	Autres produits et revenus
23	Autres produits et revenus
24	Autres produits et revenus
25	Autres produits et revenus
26	Autres produits et revenus
27	Autres produits et revenus
28	Autres produits et revenus
29	Autres produits et revenus
30	Autres produits et revenus
31	Autres produits et revenus
32	Autres produits et revenus
33	Autres produits et revenus
34	Autres produits et revenus
35	Autres produits et revenus
36	Autres produits et revenus
37	Autres produits et revenus
38	Autres produits et revenus
39	Autres produits et revenus
40	Autres produits et revenus
41	Autres produits et revenus
42	Autres produits et revenus
43	Autres produits et revenus
44	Autres produits et revenus
45	Autres produits et revenus
46	Autres produits et revenus
47	Autres produits et revenus
48	Autres produits et revenus
49	Autres produits et revenus
50	Autres produits et revenus
51	Autres produits et revenus
52	Autres produits et revenus
53	Autres produits et revenus
54	Autres produits et revenus
55	Autres produits et revenus
56	Autres produits et revenus
57	Autres produits et revenus
58	Autres produits et revenus
59	Autres produits et revenus
60	Autres produits et revenus
61	Autres produits et revenus
62	Autres produits et revenus
63	Autres produits et revenus
64	Autres produits et revenus
65	Autres produits et revenus
66	Autres produits et revenus
67	Autres produits et revenus
68	Autres produits et revenus
69	Autres produits et revenus
70	Autres produits et revenus
71	Autres produits et revenus
72	Autres produits et revenus
73	Autres produits et revenus
74	Autres produits et revenus
75	Autres produits et revenus
76	Autres produits et revenus
77	Autres produits et revenus
78	Autres produits et revenus
79	Autres produits et revenus
80	Autres produits et revenus
81	Autres produits et revenus
82	Autres produits et revenus
83	Autres produits et revenus
84	Autres produits et revenus
85	Autres produits et revenus
86	Autres produits et revenus
87	Autres produits et revenus
88	Autres produits et revenus
89	Autres produits et revenus
90	Autres produits et revenus
91	Autres produits et revenus
92	Autres produits et revenus
93	Autres produits et revenus
94	Autres produits et revenus
95	Autres produits et revenus
96	Autres produits et revenus
97	Autres produits et revenus
98	Autres produits et revenus
99	Autres produits et revenus
100	Autres produits et revenus

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 3MS BAT

du 01/10/2019

Adresse 12 RUE ANSELME 93400 SAINT OUEN

au 30/09/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	COSTEA							
2	DANILA							
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	6 452
Total	4 310
	10 762

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2020 . (total col. 9 + total col. 10) 10	10 762	- de l'exercice . 2020 . 10	50 357
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire GEORGINA OPREA
GERANTE

À SAINT OUEN, le 17/03/2021

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2020

Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit

2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit
						imposé à 10 % 7b
Total						

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	

3 MS BAT
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 6 001,00 Euros
Siège social : 9 Rue Cartier Bresson, 93500, PANTIN
797569928 RCS BOBIGNY

(ci-après « la Société »)

DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 24/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 24 mars, au siège social,

Les associés de la Société (les "**Associés**") ont adopté les résolutions unanimes portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions ; (1ère résolution) ;
- approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30/09/2020 ; quitus au Gérant ; (2ème résolution) ;
- approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales ; (3ème résolution) ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2020 ; (4ème résolution) ;
- conventions soumises au régime de l'article L223.19 du Code de commerce ; (5ème résolution) ;
- pouvoirs en vue des formalités ; (6ème résolution) ;

Les Associés, tels que listés à la fin du présent procès verbal, détiennent l'intégralité du capital social de la Société et ont adopté les présentes résolutions, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux Associés, ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société.

Les actionnaires sont présents ou représentés

FM

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des conditions d'adoption des présentes résolutions

La collectivité des Associés,

- **renonce** sans réserve à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant le délai de convocation et les modalités de communication aux associés des documents d'information relatifs aux présentes résolutions ;
- **donne** acte au Gérant de la Société qu'elle a eu toutes les informations nécessaires et dans un délai suffisant pour délibérer en toute connaissance de cause sur l'ordre du jour des présentes résolutions, et notamment, si nécessaire, que le contenu de tous rapports, s'ils existent, du Gérant a été porté à sa connaissance avant les présentes résolutions;

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 ; quitus au Gérant

La collectivité des Associés,

- **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2020 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 41 213,00 euros,
- **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne**, en conséquence, au Gérant quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales

La collectivité des Associés,

- **prend** acte qu'aucune dépense et charge visée à **l'article 39-4** du Code général des impôts non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.
- **prend** acte qu'au cours de l'exercice clos le 30/09/2020, la Société n'a procédé à aucune réintégration fiscale de frais généraux visée à **l'article 39.5** du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

FM

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2020

La collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice, et constaté que les comptes font apparaître :

- **Résultat de l'exercice** : un bénéfice d'un montant de 41 213,00 euros
- **Report à nouveau antérieur** : un montant de 13 473,00 euros
- **décide** d'affecter ce résultat comme suit :
 - au poste report à nouveau, un montant de 41 213,00 euros qui sera ainsi porté à 54 686,00 euros,
- **constate** que les capitaux propres de la société s'élèvent à la somme de 20 074,00 euros, au titre de l'exercice écoulé.
- **prend acte**, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, 243 bis du Code Général des Impôts que les sommes distribuées à titre de dividende au titre des exercices sociaux précédents, ont été les suivantes :

[N-1]	97 289,00
[N-2]	11 300,00
[N-3]	0,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions soumises au régime de l'article L.223.19 du Code de commerce

La collectivité des Associés,

prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention soumise au régime de l'article L.223.19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

La collectivité des Associés,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Liste des associés

Monsieur Florin FILIPOUI

Madame Georgiana FILIPOIU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Filipoiu', written in a cursive style.